

INSCRIPTION EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE

Les élèves affectés en Première STI2D ou STL sont invités à venir s'inscrire au Gymnase du lycée (accès par l'entrée principale) dans le cadre des dates et horaires suivants:

DATES ET HORAIRES des inscriptions

**Jeudi 1^{er}, Vendredi 2 et lundi 5 juillet
de 8h00 à 19h00, sans interruption.**

- ❖ Les élèves issus du lycée Jean Perrin, compléteront le dossier de réinscription sur place, sans pièce à fournir.
- ❖ Les élèves des autres établissements rempliront le dossier sur place et devront fournir les pièces suivantes :
 - Un Exeat (ou certificat de sortie) à demander au secrétariat de l'établissement fréquenté durant l'année scolaire 2020/2021.
 - Une copie intégrale du livret de famille.
 - En cas de séparation ou de divorce, la photocopie de la page de la convention temporaire qui mentionne le ou les parents ayant la garde de l'élève.
 - Un relevé d'identité bancaire au dos duquel sera noté le nom et prénom de l'élève
 - Pour la restauration, possibilité de télépaiement ou prévoir des chèques

Facultatif :

- Adhésion à la Maison des Lycéens : paiement par chèque d'une somme de 9 € à l'ordre de la *Maison des Lycéens (cf. Adhésion MDL)*, cotisation unique pour toute la scolarité au lycée.
- Participation libre (par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Perrin) à la **caisse de solidarité** (qui permet une aide financière pour des lycéens ou des étudiants en situation difficile)

Internat : la demande d'un hébergement à l'internat doit être signalée aux Conseillers Principaux d'Education au moment de l'inscription. La réponse vous sera adressée à partir du 8 Juillet.

Consignes sanitaires, pour se protéger et pour protéger les autres :

L'élève ne pourra être accompagné que d'un seul de ses représentants légaux,

Chaque personne se munira d'un masque et de son propre crayon.

Le respect des distances sociales, du parcours et du fléchage est indispensable.

Merci de votre compréhension.